



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 JUIN 2025

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	25
Convocations :	11 JUIN 2025

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, M. Clément THEODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane FERRAND, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, Mme Khadija EL ARRAM, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Benoît HEBERT, M. Stéphane DELAHAYE et Mme Catherine DEPITRE.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE
- Mme Adeline POLLET
- M. Luc LESIEUR
- Mme Luce PANE
- M. Stéphane BORD
- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Evelyne DENOYELLE
- Mme Lisa MADELEINE
- M. Jean-Baptiste BARDET
- Mme Sylvie FAURE

- Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Pouvoir à Mme Laurence RENOU
- Pouvoir à M. Clément THEODORE
- Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
- Pouvoir à M. Pierre-Arnaud PRIEUR
- Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
- Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY
- Pouvoir à M. Benoît HEBERT
- Pouvoir à Stéphane DELAHAYE

--ooOoo--

Monsieur Stéphane FERRAND remplit les fonctions de Secrétaire.



2025/57

OBJET : Transformation d'emploi – Adjoint technique principal 1ère classe/ Agent de maîtrise territorial

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 fixant le statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise, lequel stipule en son article 2 : « Les agents de maîtrise sont chargés de missions et de travaux techniques qui comportent notamment le contrôle de la bonne exécution de travaux confiés à des entrepreneurs ou exécutés en régie ou l'encadrement d'adjoints techniques. Ils transmettent également à ces derniers des instructions d'ordre technique émanant des supérieurs hiérarchiques. »

Considérant :

- qu'une agente titulaire de la Collectivité, remplit les conditions statutaires pour bénéficier d'une promotion interne,
- que le poste qu'elle occupe, de par ses missions et son niveau de responsabilité, correspond aux critères du cadre d'emplois des agents de maîtrise,
- et que la valeur professionnelle de l'agente est reconnue par la Collectivité,

Il est proposé la création, à la date du 1^{er} juillet 2025, d'un emploi de catégorie C, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des agents de maîtrise territorial, filière technique, afin d'assurer les missions de Responsable d'accueil et de restauration en école au sein de la Direction Enfance Jeunesse, service Vie des Ecoles, et la suppression, à la même date, de l'emploi correspondant au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, filière technique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.



Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE